

Pétitions

Quoi qu'il en soit, j'espère que le député est rassuré de m'entendre dire que j'examinerai son argumentation très attentivement. Je vais de nouveau saisir la Chambre de cette question dans les plus brefs délais.

Je signale que, même si j'étais complètement d'accord avec le député, il serait peut-être prématuré de ma part de rendre une décision, mais je ferai de mon mieux.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux 12 pétitions portant les numéros suivants: 332-4336, 332-4379, 332-4449, 332-4476, 332-4516, 332-4524 et 332-4530 à 332-4535 inclusivement.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.)

* * *

[Traduction]

ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

PRÉSENTATION DU 5^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent de l'administration gouvernementale.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LE DÉCRET DU CONSEIL C.P. 1988-424

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu discussion entre les partis et il y a consentement unanime, des leaders parlementaires du moins, pour proposer la motion suivante:

Que le décret du conseil C.P. 1988-424 déposé à la Chambre le mercredi 27 avril 1988 et déferé au comité permanent de la consommation et des corporations soit retiré de ce comité et déferé au comité permanent de l'administration gouvernementale, et que les dispositions des articles 103 et 104 du Règlement s'appliquent au moment de l'adoption de cet ordre.

Est-ce exact?

M. Riis: Monsieur le Président, cela ne me pose pas de problème. Il n'y a toutefois pas encore eu d'entente réelle à ce sujet. Je me demande si l'on peut reporter cette affaire de quelques minutes, le temps que des consultations aient lieu. Je ne prévois pas de problème, mais je voudrais avoir un peu plus de temps pour en discuter avec certains de mes collègues.

M. Hawkes: La motion m'a été remise par un membre de mon personnel et elle porte les signatures des deux leaders parlementaires. Je n'ai pas participé aux discussions, mais il était de mon devoir de proposer la motion.

Cela va-t-il?

M. Riis: D'accord.

M. le Président: Si l'on pouvait revenir en arrière un instant, le secrétaire parlementaire a proposé une motion. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) voulait des éclaircissements. Je crois qu'il a maintenant obtenu ces éclaircissements.

J'en déduis donc que la Chambre est d'accord avec le secrétaire parlementaire?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-72—LES LANGUES OFFICIELLES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions dont la forme et le contenu ont été approuvés par le greffier des pétitions.

Les deux pétitions viennent d'une façon générale des régions de Nanton, High River, Carmangay, Stavely, Lethbridge, Calgary et Edmonton. Les signataires y demandent au Parlement de rejeter le projet de loi C-72 pour que les Canadiens unilingues aient une chance d'obtenir un poste dans l'administration fédérale.

● (1530)

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions signées par des habitants de Burnaby, Vancouver, Surrey, Ottawa et Toronto.